



COMMUNE D'EGREVILLE - 77620
DEPARTEMENT DE SEINE ET MARNE -ARRONDISSEMENT DE FONTAINEBLEAU
CANTON DE NEMOURS

Procès-Verbal du Conseil Municipal du 09/06/2023

L'an deux mille vingt-trois, le neuf juin, à 18 heures 30 minutes, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie en séance sous la présidence de Monsieur Pascal POMMIER, Maire.

Etaient présents :

Le Maire : Pascal POMMIER

Les adjoints : Marie COQUILLE, Jean-Pierre HERAULT, Nathalie LAURENT, Raymond PETIT

Les conseillers municipaux : Bruno BASCHET, Alain BOURGUIGNON, Jean-Paul DEGUIN, François DORANGE, Thomas DOUBLET, Jacqueline MESTDAGH, Janie NODARI, Véronique PACCOU, Sylvie RIBES (arrivée à 19h11).

Absents excusés et pouvoirs :

Thierry ABELARD donne pouvoir à Bruno BASCHET
Georges BADER donne pouvoir à Jean-Pierre HERAULT
Marine BAULET donne pouvoir à Nathalie LAURENT
Gilles COTTENCIN donne pouvoir à Pascal POMMIER
Maria METAIS donne pouvoir à Alain BOURGUIGNON

Formant la majorité des membres en exercice.

Secrétaire de séance : Monsieur Jean-Paul DEGUIN

Nombre de Conseillers	En exercice : 19
	Présents : 14
	Votants : 19

Approbation du Procès-verbal du Conseil Municipal du 07 avril 2023.

- Approbation à l'unanimité.

1 – Redevance d'Occupation du Domaine Public (R.O.D.P) opérateur télécom (orange).

M. le Maire indique que la municipalité, avant notre mandature de 2014, n'avait jamais demandé à Orange (gestionnaire des réseaux de télécommunication) le règlement de la Redevance d'Occupation du Domaine Public (R.O.D.P). Depuis 2016, c'est chose faite. Le montant de la redevance est fixé à 2 790 € pour l'année 2023, conformément aux articles R.2333-105 à R.2333-111 du Code Général des Collectivités Territoriales (C.G.C.T).

La délibération est adoptée à l'unanimité des suffrages exprimés.

2 – Redevance d'Occupation du Domaine Public (R.O.D.P) d'Enedis et des distributeurs d'électricité

M. le Maire indique que la Redevance d'Occupation du Domaine Public (R.O.D.P) auprès d'Enedis et des distributeurs d'électricité non nationalisés est versée par le biais du Syndicat Départemental d'Électricité de Seine-et-Marne (S.D.E.S.M). Pour 2023, le montant de la redevance est fixé 281,29 € conformément aux articles R.2333-105 à R.2333-111 du Code Général des Collectivités Territoriales (C.G.C.T) et décret n°2002-409 du 26/03/2002.

La délibération est adoptée à l'unanimité des suffrages exprimés.

3 – Désignation de l'entreprise pour les travaux de la réfection de la Rue Saint-Martin

M. le Maire rappelle que le Dossier de Consultation des Entreprises (D.C.E) a été déposé le 21/04/2022 sur la plateforme A.W.Solutions et clôturé le 17/05/2022. Deux entreprises ont répondu à cette consultation : Ets Tinet Travaux Publics de Ferrières-en-Gâtinais et Ets COLAS de Chaumes-en-Brie.

Après analyses des offres, l'Ets COLAS a été retenu pour un montant hors taxes (H.T) des travaux s'élevant 498 883,67 €.

M. PETIT, Responsable Voirie indique qu'une réunion publique s'est tenue le 28/04/2022, salle Louise Ménigault, en présence des commerçants et riverains. Les commerçants ont exprimé leur souhait de maintenir une circulation alternée durant les travaux.

La durée des travaux est fixée à 8 semaines à compter de début juin 2022.

M. BOURGUIGNON demande les démarches administratives réalisées pour ce dossier et le niveau de sous-traitance autorisé. M. le Maire indique que ces missions ont été confiées à l'architecte.

M. BASCHET souhaite connaître le revêtement qui a été retenu pour les trottoirs. M. PETIT répond qu'ils seront en béton désactivés. En comparaison avec le profil actuel de la rue, quatre places de stationnement seront supprimées afin de faciliter la circulation.

M. BOURGUIGNON s'interroge sur l'accessibilité des commerces aux Personnes à Mobilités Réduites (P.M.R).

M. le Maire assure que l'accès aux commerces ainsi qu'aux bâtiments publics sera facilité. Pour mémoire un Plan de mise en Accessibilité de la Voirie et des aménagements des Espaces publics (P.A.V.E) a été réalisé.

La délibération est adoptée à l'unanimité des suffrages exprimés.

Informations au conseil et questions diverses :

Défense Extérieure Contre l'Incendie (D.E.C.I)

M. le Maire expose que les collectivités doivent avoir une D.E.C.I conforme. Pour cela, la municipalité s'appuie sur le Schéma Communal de Défense Extérieure Contre l'Incendie (S.C.D.E.C.I) qui recense les poteaux dédiés à la sécurité incendie. Il ressort de ce schéma, en autres, une « lacune » au Hameau du Coudray.

La création d'une réserve incendie permettrait d'assurer la défense dans ce hameau.

Dans le même temps, l'E.A.R.L du Coudray finalise la construction d'une bergerie et doit elle-aussi appliquer les prescriptions du Service Départemental d'Incendie et de Secours (S.D.I.S).

Le S.D.I.S après examen de la D.E.C.I et avis de la commune, demande à l'E.A.R.L du Coudray de créer une réserve incendie de 240m³ afin de défendre la bergerie (120m³) et les habitations environnantes (120m³). L'E.A.R.L du Coudray sollicite donc la municipal pour le co-financement de cette réserve incendie.

Après un échange constructif, le Conseil Municipal propose que la Commune prenne en charge 50% de cette dépense. L'E.A.R.L du Coudray restera propriétaire de la réserve avec une servitude publique. M. HERAULT propose de rédiger une convention.

Le Conseil Municipal valide la participation communale avec la rédaction d'une convention.

Subvention Syndicat Départemental des Énergies de Seine-et-Marne (S.D.E.S.M)

M. PETIT indique que le S.D.E.S.M a versé une subvention à hauteur de 2 525,70 € concernant le remplacement des luminaires allogènes par des LED Route du Bignon.
Pour rappel, le coût H.T de ses travaux s'élevait à 8 419 €.

L'Echogrevillois

Le numéro 77 vient d'être distribué par les Élus volontaires de la majorité. La nouvelle mise en page proposée par Mesdames COQUILLE et MESTDAGH est très appréciée par les administrés.

Commissions Intercommunales

M. le Maire indique que deux commissions communautaires ont été supprimées par la Communauté de Communes Gâtinais Val-de-Loing (C.C.G.V.L) réduisant leur nombre à 5.

La Communauté de Communes Gâtinais Val-de-Loing (C.C.G.V.L) demande également aux communes membres de réduire le nombre de conseillers municipaux délégués dans ces commissions à 3 pour les communes de Souppes-sur-Loing, Château-Landon et Egreville ainsi qu'à 1 délégué pour les autres communes.

M. le Maire indique que, contrairement à M. BASCHET, Mme LAURENT et lui-même ont voté, en conseil communautaire, contre la proposition précédemment évoquée. M. le Maire regrette la décision des membres de la C.C.G.V.L, empêchant les élus engagés dans leurs missions, d'assister aux conseils communautaires.

En respectant la règle de la proportionnelle à la plus forte moyenne, les compositions des commissions intercommunales seront donc les suivantes :

Commission développement économique :

Pascal POMMIER, Jean-Pierre HERAULT et Jean-Paul DEGUIN.

Commission développement touristique :

Nathalie LAURENT, Véronique PACCOU et Thomas DOUBLET

Commission enfance, petite-enfance et jeunesse :

Marie COQUILLE, Jean-Paul DEGUIN et Marine BAULET

Commission mutualisation (présidée par Mme Anne THIBAULT) : Supprimée

Commission aménagement de l'espace et de l'environnement (présidée par M. Yves BOYER) : Supprimée

Commission communication :

Véronique PACCOU, Georges BADER et Marie COQUILLE

Apéro-Concert

M. DORANGE organisera avec son association « Egrevillois, Loisirs, Animations » (E.L.A) un « Apéro-Concert » le samedi 10 juin 2023. Cet évènement mettra à l'honneur les commerçants d'Egreville.

Fête de l'Été

Mme LAURENT indique que la Fête de l'Été se déroulera le samedi 24 juin 2023 et que le coût des consommables a fortement augmenté.

Journée Nationale de l'Agriculture

M. le Maire informe que le magasin U Express mettra à l'honneur les Jeunes Agriculteurs lors de la Journée Nationale de l'Agriculture le samedi 10 juin 2023. La municipalité prêtera du matériel pour cet évènement.

Caravane de l'Île-de-France

Dans le cadre des Jeux Olympiques de Paris 2024 notre région, présidée par Mme Valérie PECRESSE, a demandé à l'ensemble des communes rurales de l'Île-de-France si elles souhaitent accueillir les « Olympiades ». M. le Maire explique que Mme RINGENBACH l'a informé de cet évènement gratuit afin de soumettre la candidature d'Egreville.

La commune a été retenue et accueillera la caravane de l'Île-de-France le dimanche 27 août 2023, Place Massenet.

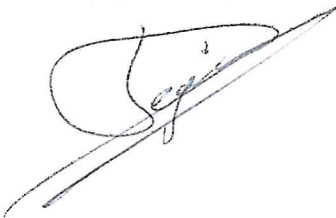
Tour de table :

Mme LEPAGE indique que le panneau lumineux est obsolète. Un devis a été demandé à l'entreprise LUMIPLAN (fournisseur du panneau actuel). Le nouveau sera en couleur, avec des LED. L'implantation du panneau resterait inchangée.

M. BOURGUIGNON signale que certains panneaux de nom de rue et d'entrée de ville sont sales ou partiellement illisibles.

La séance est levée à 20h35.

Le secrétaire de séance,
M. Jean-Paul DEGUIN



Pascal POMMIER,
Maire d'Egreville

